



# Plan Climat Air Énergie Territorial de 4B Sud Charente

## Dispositif de suivi et évaluation

Juin 2020

# 1.1 Sommaire

1. Le dispositif de suivi et évaluation.....	3
1.1. L'évaluation des ambitions et actions.....	4
1.2. L'évaluation et le suivi de la stratégie.....	6
1.3. Tableau de synthèse des indicateurs .....	7
2. Pilotage et animation du PCAET .....	10
2.1. Pilotage du PCAET .....	10
2.2. Animation du PCAET .....	10
Conclusion .....	12

# 1. Le dispositif de suivi et évaluation

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET demande la définition d'un système de suivi et évaluation qui permette :

- La réalisation d'une évaluation à mi-parcours, soit après 3 années de mise en œuvre du PCAET
- Une évaluation finale, qui sera utilisée pour définir une nouvelle version du PCAET, au bout de 6 ans.

Le système d'évaluation peut être mis en œuvre à deux niveaux :

- la stratégie,
- le programme d'actions.

A chaque niveau de suivi-évaluation sont définis des indicateurs qui permettront de mesurer ou non l'atteinte des objectifs et résultats et de suivre les actions. Chacun de ces niveaux est présenté succinctement dans le tableau ci-dessous, puis en détail dans les pages suivantes.

## Synthèse des objectifs et méthodologie de suivi

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la <b>mise en œuvre technique du plan d'actions</b> : réalisation et résultats visibles de l'action programmée</li> </ul>	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	<p><b>Tous les ans :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action</li> <li>• Indicateurs de moyens par ambition               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budgets engagés</li> </ul> </li> <li>• Entretien qualitatif avec le porteur de l'action</li> </ul>
2-Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'évaluation et le <b>pilotage politique</b> des opérations stratégiques</li> <li>• Evaluer la <b>pertinence, la cohérence et l'efficacité</b> du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre</li> </ul>	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de bas carbone	<p><b>Tous les 3 ans</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs stratégiques</li> <li>• Séminaire d'évaluation</li> </ul> <p>Rédaction d'un rapport d'évaluation</p>

## 1.1. L'ÉVALUATION DES AMBITIONS ET ACTIONS

### 1.1.1. Définition des éléments de suivi

#### → LE SUIVI DES ACTIONS : LE NIVEAU DE REALISATION ET L'ENGAGEMENT FINANCIER

Il s'agit de suivre le niveau de réalisation de chaque action. Celui-ci sera exprimé en pourcentage d'avancement.

Ces pourcentages seront ensuite traduits en 4 niveaux de mise en œuvre :

- Non engagée (0%)
- Lancement (1% à 15%)
- En cours (16% à 85%)
- Finalisation (86% à 99%)
- En fonctionnement (pour les actions pérennes) ou terminée (pour les actions ponctuelles (100%))

Pour chaque action, les budgets engagés annuellement seront également collectés.

#### → LE SUIVI DES OBJECTIFS : LA REALISATION ET IMPACT

Pour chaque Finalité, le suivi sera réalisé à 2 niveaux :

- **Le suivi de la réalisation** : il sera composé de la moyenne d'avancement des actions qui la composent (exprimé en pourcent) ainsi que de la somme des budgets engagés.
- **Le suivi des moyens engagés** : des indicateurs de moyen ont été définis pour chaque objectif. Ils permettent de témoigner de la dynamique engagée par les actions qui la composent, de manière concrète et quantifiée.

Exemple de tableau de suivi des indicateurs de moyen par objectif :

Objectif	Indicateurs de moyen
Accompagner le développement de projets diffus	Capacité de production électrique renouvelable installée en diffus (en MWh/an) Capacité de production en chaleur renouvelable installée en diffus en MWh/an
Réduire l'impact du fret	Nombre de bornes GNV installées Nombre de transporteurs adhérent au Label Objectif CO2

### 1.1.2. Suivi des indicateurs et collecte de données

L'ensemble de ces points doit être **renseigné annuellement par chaque porteur d'actions dans un tableau de bord** (pour cela, il peut être amené à contacter un détenteur de données). Ces éléments doivent ensuite être synthétisés par axe et analysés afin de rédiger un rapport de suivi annuel.

A l'occasion du suivi, toute évolution des actions ou actions nouvellement engagée sera intégrée dans le programme d'actions et soumise à validation.

Pour cela, le chef de projet peut :

- rencontrer annuellement les porteurs d'actions pour un entretien de suivi ;
- ou organiser des réunions de suivi réunissant élus et services concernés.

Exemple de tableau de suivi des indicateurs :

N°	Titre de l'indicateur	Type d'indicateur (résultat, réalisation...)	Unité de la donnée	Source de la donnée	Valeur de référence et année (2018)	Fréquence de collecte	Structure et nom du collecteur

Un comité de suivi et évaluation, sera organisé chaque année afin de présenter les résultats et de faire valider l'évolution du programme.

### 1.1.3. Création d'un tableau de bord de suivi des actions

L'organisation de ce tableau est calquée sur la structure du PCAET. Il permet de centraliser toutes les informations liées au suivi, par action et par objectif.

Celui-ci devra permettre de centraliser toutes les informations nécessaires au suivi quantitatif des actions :

- Niveau d'avancement,
- Indicateurs,
- Budgets engagés,
- Éléments de calendrier,
- Porteurs, partenaires,
- Etc.

## 1.2. L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DE LA STRATEGIE

### 1.2.1. Définition des éléments de suivi

#### → CONSOMMATION D'ÉNERGIE, PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'OREGES, permet d'obtenir des données pluriannuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Tous les 3 ans, une demande et une analyse de ces données pluriannuelles permettra d'estimer secteur par secteur l'évolution des tendances. Certaines données sont suivies annuellement et correspondent à des consommations annuelles constatées (Consommation d'électricité et gaz, production d'énergie renouvelable) et peuvent être suivies d'une manière précise. D'autres font l'objet d'une modélisation (agriculture, déplacement et fioul) et il sera systématiquement nécessaire de vérifier s'il est pertinent de les prendre en compte dans le suivi.

#### → QUALITE DE L'AIR ET POLLUANTS ATMOSPHERIQUE

Le suivi de la qualité de l'air n'est pas disponible sur le territoire et ne pourra pas être suivi.

En revanche le suivi des émissions de polluants atmosphériques réglementaires pourra être réalisé annuellement par une collecte de données auprès d'ATMO Nouvelle-Aquitaine.

#### → ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce volet de la stratégie ne fait pas par nature l'objet d'objectif quantifié. Toutefois le suivi des objectifs stratégique le concernant permettra de témoigner des efforts engagés.

### 1.2.2. Méthodologie de suivi

La collecte et l'analyse de données est assurée par le chargé de mission PCAET tous les 3 ans.

En s'appuyant sur ces éléments, ainsi que sur les 3 années de suivi des actions et Finalités, il rédige un rapport de suivi et évaluation.

Le contenu de ce rapport sera également alimenté par le résultat d'une démarche de suivi et évaluation participative.

Ainsi, tous les 3 ans un séminaire de suivi et évaluation sera organisée. Il réunira élus, services, partenaires et acteurs afin de leur présenter les résultats de l'évaluation quantitative puis de prendre un temps d'analyse qualitative en croisant les regards.

Le groupe citoyens pourra également être invité à réaliser un travail de suivi et évaluation à mi-parcours selon des modalités à définir.

Pour chaque axe de la stratégie les participants de ces temps de travail seront interrogés :

- Sur leur vision de la dynamique engagée et de ses résultats,
- Sur les éventuelles évolutions du programme d'actions à mettre en œuvre.

Ces éléments qualitatifs viendront compléter le suivi quantitatif dans la rédaction du rapport de suivi et évaluation.

### 1.2.3. Création d'un tableau de bord de suivi de la stratégie

Là aussi, un tableau de bord permet de suivre de manière synthétique les résultats obtenus. Ce tableau comprend :

- Un onglet qui permet de suivre les évolutions des indicateurs stratégiques sur plusieurs années, objectif par objectif.
- Un onglet de synthèse qui reprend les principaux résultats :
  - o des tableaux de suivi d'actions,
  - o des tableaux de suivi stratégique.

Ce dernier sert de support à la présentation des résultats et peut éventuellement être présenté en comité de pilotage et aux élus.

## 1.2 Tableau de synthèse des indicateurs

Fiches	Objectifs
1.1.1.1. Se doter de moyens pour faire émerger des projets maîtrisés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Puissance annuelle installée (éolienne, photovoltaïque au sol, méthanisation ; réseau de chaleur)</li><li>- Production annuelle d'énergie (éolienne, photovoltaïque au sol, méthanisation, réseau de chaleur)</li><li>- Part des projets centralisés (éolienne, photovoltaïque au sol, méthanisation, réseau de chaleur) ayant fait l'objet d'une démarche de concertation approfondie</li></ul>
1.1.1.2. Participer localement au financement des projets	<ul style="list-style-type: none"><li>- Part des projets ENR d'envergure soutenus par la SEM énergie et montants engagés</li><li>- Nombre de projet ENR soutenus par du financement participatif et montants engagés</li></ul>
1.1.2.1. Accompagner le développement des projets diffus	<ul style="list-style-type: none"><li>-Puissance annuelle installée en diffus en kW par type d'énergie</li><li>-Production renouvelable diffuse annuelle en kWh par source</li></ul>
1.1.2.2. Porter des projets de développement ENR sur le patrimoine intercommunal et communal	<ul style="list-style-type: none"><li>-Production renouvelable sur le patrimoine public/consommation d'énergie du patrimoine public (par commune et pour la CC 4BSC)</li></ul>
1.2.1.1. Rénover le patrimoine public et construire des bâtiments publics exemplaires	<ul style="list-style-type: none"><li>-Nombre d'opérations de réhabilitation de bâtiment public par an, nombre de m2 isolé, kwh économisés</li></ul>
1.2.1.2. Moderniser l'éclairage public	<ul style="list-style-type: none"><li>-Economie d'énergie : en kWh économisés</li></ul>

1.2.2.1. Développer les services de conseils et les dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les habitants (locataires, propriétaires et bailleurs)	-Nombre d'heures de conseil aux habitants -Nombre de projets soutenus, kWh économisés et GES évités par les projets soutenus.
1.2.2.2. S'assurer que les bâtiments neufs respectent les normes énergétiques et utilisent des matériaux biosourcés	-Nombre d'instructeurs formés à l'analyse des pièces RT
1.2.2.3. Lutter contre la précarité énergétique	-Nombre de kits d'économie d'énergie distribués -Nombre de communes intégrant des critères énergétiques dans les permis de louer
2.1.1.1. Favoriser le maraîchage et favoriser l'essor des circuits courts notamment via un PAT	-Part des repas servi en bio, en local, en végétarien, dans les cantines gérées par 4BSC et les communes -Superficie de terres mis à disposition par les collectivités pour la production de maraichage bio
2.1.1.2. Accompagner les agriculteurs dans la transition de leurs pratiques (atténuation, séquestration, adaptation, qualité de l'air)	-Consommation annuelle d'eau dédiée à l'irrigation -Linéaires de haies bocagères plantées par an
2.1.2.1. Soutenir la filière bois construction	-Part des marchés de construction intégrant des critères relatifs à l'intégration de bois local
2.1.2.2. Accompagner les acteurs forestiers dans la transition (adaptation, séquestration, énergie)	-Part de la forêt faisant l'objet d'une gestion durable -Superficie de forêt plantée par type de plantation et par année - Nombre et surface de projets label bas carbone
2.2.1.1. Impulser le développement d'une économie circulaire	-Nombre entreprises engagées dans une démarche d'économie circulaire impulsée par la CC 4BSC et ses partenaires
2.2.2.1. Mener une démarche de réduction des déchets à la source	-Tonnes de déchets collectés par an (Ordures ménagères, tri-sélectif et total)
2.2.2.2. Sensibiliser les habitants sur les nouveaux modes de consommation et d'alimentation	-Nombre d'actions de sensibilisation mise en œuvre et nombre de personnes touchées
3.1.1.1. Intégrer les enjeux air-énergie-climat dans le PLUi	-Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (indicateur mutualisé avec le PLUi)
3.1.1.2. Renforcer la vitalité des centres bourgs	-Nombre de bourgs concernés par des opérations de rénovation, intégrant des objectifs communs avec le PCAET



3.1.1.3. Mener des opérations d'aménagement durable	-Part des nouveaux quartiers réalisés selon une démarche de développement durable -Part des zones d'activités rénovées, avec intégration d'une démarche de développement durable
3.1.2.1. Définir et mettre œuvre une démarche globale sur la mobilité et renforcer l'offre de transports alternatifs	-Réalisation d'un schéma de mobilité rurale -Réalisation d'un schéma des modes doux -Nombre de chemin ruraux cartographiés -Évolution des parts modales de déplacements domicile-travail
3.1.2.2. Proposer de nouveaux services à la mobilité (co-voiturage, véhicules partagés, auto-stop organisé, etc.)	-Nombre d'aire de covoiturage et taux d'occupation moyen (si suivi) -Nombre de bornes de recharge électrique et taux d'utilisation -Nombre d'entreprises concernées par un plan de déplacements
3.1.2.3. Réduire l'impact du fret	-Nombre de bornes GNV et Hydrogène implantées et suivi de leur utilisation -Nombre d'entreprises logistique signataire de la Charte transporteur ou du label Objectif CO2
3.2.1.1. Poursuivre les politiques de gestion des risques	-Part des communes à jour dans leur obligation de définition et distribution des DICRIM
3.2.1.2. Améliorer le confort d'été et informer les habitants sur les impacts du changement climatique	-Nombre et part des communes engagées dans des démarches de végétalisation -Nombre et part des communes disposant d'un plan canicule complet et mis à jour régulièrement
3.2.2.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité	-Part du territoire couvert par des espaces naturels faisant l'objet d'une protection ou gestion spécifique (Natura 2000, ...)
3.2.2.2. Préserver la ressource en eau	-Taux de rendement des réseaux de distribution d'eau potable -Consommation d'eau totale du territoire par usage
T.1.1.1. Définir et mettre en œuvre une démarche de pilotage et de suivi et évaluation	-Nombre de réunions annuelles de suivi du PCAET (Cotech, copil, concertation dédiée)
T.1.2.1. Poursuivre la mobilisation des habitants et partenaires	-Nombre de manifestations organisées sur le PCAET ou ses thématiques -Nombre d'opérations collectives organisées sur les thématiques du PCAET
T.1.2.2. Animer les communes pour déployer le PCAET à leur échelle	-Nombre de réunion du réseau d'échange -Nombre d'actions collectives entre communes organisées sur les thématiques du PCAET
T.2.1.1. Mener des démarches d'exemplarité interne	-Part des marché publics intégrant des critères environnementaux -Part des véhicules de la flotte à motorisation alternative
T.2.1.2. Intégrer les enjeux énergie climat dans la gouvernance	-Nombre d'agents suivant des formations en lien avec les thématiques du PCAET

## 2. Pilotage et animation du PCAET

### 2.1. PILOTAGE DU PCAET

La Communauté de Communes des 4B Sud-Charente est en charge de la coordination de la démarche de PCAET. Il porte également une grande part des actions prévues. Toutefois des actions sont également portées par :

- les communes qui mettent en œuvre les actions qui relèvent de leurs compétences,
- des partenaires publics et privés porteurs d'actions.

En termes de pilotage de la démarche, la CDC des 4B Sud-Charente est en charge :

- De réaliser le suivi des actions et de la stratégie,
- De mettre en place les outils nécessaires (tableaux de bord, rapports annuels)
- D'animer 1 comité technique et 1 comité de pilotage par an afin :
  - o De faire un bilan du suivi
  - o D'analyser les dynamiques en cours et de proposer des pistes de progrès dans une perspective d'amélioration continue
- D'actualiser annuellement le plan d'actions sur les bases du suivi, dans une logique d'amélioration continue.
- D'organiser les temps d'évaluation partagé à mi-parcours et lors du renouvellement de la démarche.

Les communes et les partenaires du PCAET doivent participer :

- Participer au suivi annuel par à la remontée de données afin d'alimenter le suivi du programme d'actions (avancement, perspectives, indicateurs),
- Aux comités techniques et comité de pilotage
- Aux temps suivi et évaluation participatif prévus tous les 3 ans.

### 2.2. ANIMATION DU PCAET

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par la Communauté de Communes, en coopération avec les communes.

Cette animation doit permettre de mobiliser la totalité des acteurs du territoire.

### **2.2.1. Décliner les plans d'animation en direction des entreprises et des acteurs économiques**

La Communauté de Communes participera à au moins 2 réunions de travail annuelles avec les acteurs économiques du territoire afin de permettre de tisser des partenariats. Dans un premier temps, il pourra être utile :

- D'organiser des réunions de travail avec les CCI et CMA pour identifier les synergies entre le programme d'actions PCAET et leurs actions de terrain, puis de monter d'éventuels partenariats sur des actions opérationnelles
- De rencontrer des associations d'entreprises pour identifier les actions pouvant intéresser les entreprises membres,

### **2.2.2. Décliner le plan d'animation en direction des exploitants et acteurs agricoles et forestiers**

La Communauté de Communes a identifié les acteurs agricoles et forestiers du territoire dont la chambre d'agriculture, le CRPF et le Pays. D'autres acteurs pourront être mobilisés sur les questions énergétiques, ainsi que sur les questions d'adaptation au changement climatique afin d'identifier avec eux des actions partenariales futures : les CUMAC ou d'autres groupements d'agriculteurs, les associations engagées (comme Prom'Haies), etc.

La CDC des 4B Sud-Charente devra organiser a minima deux réunions de travail annuelles avec les acteurs des secteur agricoles et forestier. Ces rencontres permettront d'affiner le dispositif d'animation et les actions opérationnelles à mettre en œuvre.

### **2.2.3. Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information (salons, foires expo, etc.).**

Il s'agit de définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET afin de mobiliser les habitants dans l'action. Il s'agit de formaliser un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports.

Cet objectif est explicitement prévu par 2 actions du PCAET : « Définir et mettre en œuvre une communication relative aux thématiques du PCAET, dont la qualité de l'air » et « Organiser des manifestations sur le PCAET »

Chaque commune est également en charge de relayer cette communication.

### **2.2.4. Décliner le plan d'animation en direction des communes**

La CDC 4B est coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire. L'animation spécifique aux communes fait l'objet d'actions particulières dans le plan d'action (dont animer un réseau d'échange entre communes), mais pourra également s'accompagner aussi de communications spécifiques, comme la restitution annuelle en conférence des maires du suivi du PCAET.

# 3. Conclusion

L'animation de la démarche et de son dispositif de suivi et évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue.

Ainsi, année après année, de nouvelles actions portées par les partenaires, les communes et la CDC des 4B Sud Charente, viendront renforcer le programme d'actions.

En effet, le suivi doit permettre de suivre les actions mises en œuvre et de repérer les manques. L'animation doit permettre de mettre le territoire en mouvement et de faire émerger de nouvelles actions, en priorité sur les manques identifiés lors du suivi.